

quartiers2030

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 26 mars 2024

Signature du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » 2024-2030 pour le quartier du centre de Coutras

Le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » pour le quartier du centre de Coutras a été signé le mardi 26 mars 2024 par Lydia GUIROUS, préfète délégué pour l'égalité des chances, Eveline LAVAURE-CARDONA, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Libournais, déléguée à la Politique de la Ville et Jérôme COSNARD, maire de Coutras.

Conformément à l'ambition portée par le Président de la République, les contrats « Engagement quartiers 2030 » qui remplacent les précédents contrats de ville, ont pour objectif de construire avec les acteurs concernés, des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi, favorisant les solidarités et qui sauront s'inscrire pleinement dans la transition écologique.

Après une première phase réussie de contrat de ville 2015-2023 axée sur la constitution d'un tissu associatif densifié autour d'actions socio-culturelles **« la priorité est désormais donnée à l'emploi, au développement économique et au déploiement d'une offre de formation adaptée aux spécificités de Coutras : création d'un pôle d'insertion, école de la 2^e chance, création d'une plateforme logistique... »**, explique Lydia GUIROUS.

Le renforcement de l'attractivité du territoire est également un enjeu majeur de ce contrat avec notamment l'accompagnement de l'amélioration de l'habitat et la poursuite de la réhabilitation et de la restructuration urbaine du quartier.

Lydia GUIROUS : *« Les contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » marquent la volonté de l'État de soutenir les territoires de la politique de la ville. C'est une étape majeure et un engagement commun fort en faveur du quartier prioritaire les Coutrillons à Coutras. »*

L'État, la Communauté d'Agglomération du Libournais et la ville de Coutras ont fait à nouveau le choix d'unir leurs moyens respectifs en co-signant, avec l'ensemble de leurs partenaires, un contrat de ville (2024-2030) orienté autour de 5 axes :

- **Axe 1** : les transitions urbaines, démographiques, numériques et écologiques ;
- **Axe 2** : l'émancipation par l'éducation et le soutien à la parentalité, le sport, la culture, la santé et la santé mentales ;
- **Axe 3** : l'emploi par la formation et l'insertion ;

- **Axe 4** : la tranquillité publique par la prévention et la sécurité du quotidien ;
- **Axe 5** : l'amélioration de l'habitat.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les nouveaux contrats « Engagements Quartiers 2030 » remplacent les précédents contrats de ville. Avec un partenariat élargi, ils sont la formalisation de projets de territoires construits avec les habitants, les associations et les élus pour tenir compte des spécificités locales. Ces contrats réitèrent l'ambition de l'État : mobiliser tous les leviers pour améliorer véritablement la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.